chapitre : « Frais fixes de tournées et de Bureau des contrôleurs ».

M. Bourrat. — Ce sont les ingénieurs qui ne veulent pas que les contrôleurs exercent leur contrôle. Le rôle de ceux ci cependant est des plus utiles.

M. Guillaume. — Au fond, on veut insinuer que les comptes des compagnies sont peu sincères et mal contrôlés. Ces assertions sont absolument inexactes.

Les amendements de MM. Berry et Millerand, combattus par la commission et le gouvernement, sont repoussés.

On adopte les chapitres 18 et 19.

Charpentier demande à M. Turrel d'inviter les compagnies de mines à délivrer à leurs ouvriers un état des sommes versées par elles à la caisse des retraites.

M. Turrel répond qu'il n'y verrait pour sa part aucun inconvénient ; toutefois c'est une modification à la loi de 1894 et la commission du travail est saisie de modifications proposées à cette loi. Il prend l'engagement d'examiner la question dans le sens indiqué.

Basly fait observer que ce système existe dans certaines compagnies du Pas-de-Calais ; il n'y a aucune raison pour que cela ne se fasse pas partout.

Charpentier remercie le ministre de ses déclarations.

Les chapitres 20 à 24 sont adoptés.

Sur le chapitre 25, **M. Montaut** demande une augmentation de crédit de 3,000 fr., pour créer un plus grand nombre de médailles à distribuer aux cantonniers travaillant sur les routes nationales et autres.

M. Berry combat le projet.

M. Turrel déclare être favorable à la proposition Montaut, mais il demande de réserver l'examen de cette proposition lors de la discussion de la loi de finances.

M. Montaut accepte.

M. Sicard réclame un crédit supplémentaire de 500,000 fr. pour l'entretien des routes et des ponts.

L'amendement est adopté.

M. Montaut propose un amendement indicatif, dans le but d'inviter le ministre à étudier, pour 1899, une augmentation générale des salaires des cantonniers de l'État. Cet amendement est adopté par 336 voix contre 197.

Les chapitres 29 à 31 sont adoptés.

Basly, sur le chapitre 32 (navigation intérieure) appelle l'attention de la Chambre sur la situation qui est faite à l'industrie et à l'agriculture du Nord, à la suite de l'insuffisance des voies navigables. Le canal de St Quentin est encombré, il ne peut plus faire face au trafic. On a proposé divers travaux pour modifier cette situation. La dépense est estimée à 11 ou 12 millions.

Cette solution est insuffisante. Il faut établir une double voie d'eau car, actuellement, si une catastrophe se produisait dans le tunnel de St Quentin les régions du Nord seraient ruinées et toutes les industries, qui s'approvisionnent en charbon dans le Nord, auraient à supporter une augmentation de prix considérable. Le gouvernement n'est-il abouché avec les chambres de commerce intéressées pour faire et outre un projet quelconque ?

La compagnie du Nord est arrivée à son maximum de trafic pour ce qui concerne le transport du charbon et des betteraves. Il est indispensable d'établir la double voie d'eau demandée par toutes les mines du Nord les chambres de commerce et les syndicats de bateliers. De tels travaux auraient une heureuse répercussion sur les salaires et seraient avantageux pour tous (Très bien, très bien).

Le Commissaire du gouvernement répond que les intentions du gouvernement n'ont pas changé depuis l'année dernière.

L'établissement du canal du Nord s'impose pour permettre aux houilles du Nord d'arriver jusqu'à Paris, mais la dépense [illegible] les travaux se feraient avec lenteur. La seule solution permettant d'améliorer la situation actuelle, est le doublement de toutes les écluses du canal de St Quentin. Une enquête a été faite. Le dossier va être examiné prochainement par le ministre. Un projet sera déposé dans un délai d'environ deux mois.

En ce qui concerne le canal du Nord, les intéressés doivent participer à la dépense. Il est à espérer que l'accord se fera et que les pouvoirs locaux temporaires pourront rendre de grands services.

Les chapitres 32 à 34 sont adoptés.

Sur les chapitres 49 et 51, la commission accepte le relèvement de 350,000 fr. pour les routes nationales.

Les chapitres 40 à 43, relatifs aux conventions, sont réservés.

La séance est levée à 6 h. 35.

Un ministre de Gamelle qui démissionne

Paris, 15 décembre.

Qu'il est dur de régner et quel dévouement il faut à un monarque pour résister, sans se décourager jamais, aux amertumes préoccupations du pouvoir.

Nous sommes à la veille des élections, et voilà Philippe VII avec une crise ministérielle sur les bras.

Oui, son grand, son unique ministre M. Dupuy vient de remettre sa démission au duc d'Orléans.

Les motifs de cette détermination sont encore inconnus ; les personnes bien renseignées prétendent que M. Dupuy était humilié de faire double emploi avec M. Méline et ses collaborateurs qui exécutent toute la besogne dont il a la responsabilité et préparent les élections royalistes plus sûrement que le représentant du roi.

M. Dupuy aurait donc cédé à un sentiment de dépit ; il met son prince en demeure de choisir entre M. Méline et lui.

Le duc d'Orléans hésite. Certes, il a la plus profonde sympathie pour M. Dupuy ; mais, d'un autre côté, il ne saurait nier sans ingratitude les services quotidiens que lui rendent les ministres de la République française.

On voit combien la situation est délicate. Aussi la crise menace t-elle de durer.

C'est très ennuyeux. Qu'allons nous devenir si le Cœur se met à bouder pendant la période des étrennes. Comme si le commerce n'allait pas déjà assez mal !

Ah ! le triste premier janvier qui s'annonce ! Nous aurons encore M. Méline et nous n'aurons plus M. Dupuy.

SINISTRES MARITIMES

Brest, 15 décembre.

Le bateau de pêche *Tsar-Nicolas*, du port du Conquet, s'est perdu corps et biens dans la dernière tempête sur nos côtes.

Des épaves trouvées ne laissent plus aucun doute.

Le *Tsar-Nicolas* avait six hommes d'équipage et était commandé par le capitaine Lollec.

***

Anvers, 15 décembre.

Un sinistre grave vient de se produire. Le steamer belge *Prince-Albert*, venant de Bilbao, a coulé hier matin dans le port après une collision avec un trois-mâts anglais. Il y a eu deux morts.

LES Obsèques de Van Mullem A ROUBAIX

Le cortège. — L'émotion de la foule. — L'affluence des assistants. — Au cimetière. — Les discours.

Mardi, à 3 heures, ont eu lieu les obsèques civiles du citoyen César Van Mullem, ex-chef rentreur, conseiller municipal de Roubaix. Jamais un semblable concours de population n'avait indiqué, de façon aussi nette, derrière le cercueil d'un militant socialiste, combien est forte à Roubaix l'idée nouvelle de libre-pensée et d'émancipation des travailleurs.

On peut évaluer en effet à 2500 personnes au moins — bien que le temps fût affreux et que beaucoup fussent retenus à l'atelier — le nombre des amis qui se pressaient derrière le char mortuaire, et à 3 ou 4,000 le nombre de celles qui formaient la haie sur le parcours du cortège et, respectueusement, se découvraient à son passage.

Le cortège

Le cortège était ainsi composé :

1° Les couronnes, au nombre de douze ou quinze, et parmi lesquelles celles du Conseil municipal de Roubaix, de la section roubaisienne du Parti ouvrier, du syndicat textile, du Conseil municipal de Croix du journal l'*Égalité* de Roubaix-Tourcoing, des divers services municipaux, etc;

2° Le cercueil était porté sur un corbillard. Les coins étaient tenus par les citoyens Avit, Lambart, D. Penant, A. Carpentier, J. B. Willart;

3° Le Conseil municipal, avec, en tête, les citoyens Carrette, maire, A. Lepers et Chevalier, adjoints ;

4° Des délégations du Conseil municipal de Lille (les citoyens Delory, maire; Delesalle, adjoint; Guffroy, Vaillant, conseillers, etc.); du Conseil municipal de Croix (les citoyens Desharbieux, maire; Lecrinier, Forter, adjoints, etc.); de la section de Wattrelos (les citoyens Briffaut, Lecomte, conseillers municipaux, etc.); de la section de Lannoy; de la section de Valenciennes, etc ;

5° Des délégations des employés de l'ébouage ; de l'octroi ; des employés de la mairie, etc. ;

6° La famille ;

7° Les délégués des sociétés suivantes : La Fanfare la Paix (bannière rouge); Solidarité ouvrière (bannière rouge), les Enfants de Valenciennes (bannière grenat), etc. ;

8° Le délégué du Parti Ouvrier Belge, le citoyen Dupré, de Courtrai, avocat à Tournai.

Enfin, la rédaction et l'administration du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*, représentées par les citoyens Siauve-Evansy, rédacteur en chef, Louis Marie, Catrice, Devraigne, etc., etc.

Le citoyen Guesde

Le citoyen Guesde, député de Roubaix, avait envoyé à notre rédacteur en chef Siauve-Evansy, la dépêche suivante :

— « *Retenu Paris, je vous prie de me représenter aux obsèques de notre ami César Van Mullen.*

Jules GUESDE. »

Siauve avait en conséquence l'intention de prononcer quelques paroles d'adieu sur la tombe de notre ami ; mais, souffrant, il n'a pu s'acquitter de ce pénible devoir.

Au cimetière

Le cortège a parcouru, sans aucun incident, au milieu d'une foule respectueusement émue, la rue Pierre Motte, la Grande Place et la Grande Rue, et s'est engagé dans l'allée principal du cimetière de Roubaix sous la pluie battante à ce moment là, et parmi la foule pisante et glaude.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés : 1° par le citoyen Carette, maire de Roubaix, au nom du conseil municipal ; 2° par le citoyen Van Waerebeke, au nom de la Section Roubaisienne du Parti ; 3° parle citoyen Fremaux délégué des Droits de l'Homme de Fives Lille.

Discours d'Henri Carrette

Citoyens,

Aussitôt que nous parvenait la nouvelle du décès du citoyen Van Mullem, le conseil municipal de Roubaix, immédiatement convoqué, tenait à affirmer les sentiments de sympathie qu'il avait pour le regretté camarade que nous accompagnons ici.

Notre devoir n'était pas ainsi accompli tout entier et, aujourd'hui, à cette minute de la séparation suprême, il faut que j'adresse le dernier salut à César-Joseph Van Mullem, au nom de ceux qui, ayant d'être ses collègues au Conseil municipal, furent ses camarades de travail et de misère, ses compagnons de lutte.

J'ai déjà rappelé que notre ami était entré à l'Assemblée communale en 1892, lorsque le prolétariat, conscient de sa force et de son droit avait donné mandat à certains des siens, d'administrer les affaires de la ville, dont il a fait la richesse et la renommée.

A ce moment, Van Mullen avait eu l'honneur d'être choisi pour marcher à la bataille et accompagner à cette première et grande victoire le drapeau des revendications ouvrières, parce que, depuis longtemps, ses camarades avaient pu apprécier la sincérité de ses convictions, la droiture de son caractère, son énergie et son dévouement.

Il sut justifier la confiance mise en lui. Et, en 1896, il rentrait à nouveau à l'Hôtel de Ville, alors que le Parti Ouvrier remportait un nouveau triomphe, malgré une campagne furieuse de mensonges et de calomnies basses et honteuses.

Cette année même, enfin, son nom fut un de ceux sur lesquels le suffrage universel manifesta sa volonté de façon si éclatante, que tous eut dû comprendre que le Socialisme organisé, était comme ces torrents auxquels rien ne résiste et dont la force s'accroît d'autant plus qu'on essaye d'opposer des obstacles à leur libre cours.

Van Mullem meurt fidèle aux principes de toute sa vie, donnant par là encore un témoignage éclatant de la sincérité et de l'ardeur de ses convictions. Il a répudié les honneurs hypocrites des Eglises et les vaines prières de leurs prêtres. Que sa mémoire soit louée pour cet exemple donné à ceux qui restent après lui...

Adieu, citoyen Van Mullem, vaillant soldat de la grande cause socialiste, ôte respectueux de ton engagement, militant dévoué et désintéressé !...

Au nom du Conseil municipal de Roubaix, je t'adresse le salut suprême, le salut de ceux qui continueront après toi la lutte ardente pour l'œuvre que tu confondais justement avec le droit et la justice !

Adieu !

Discours de Van Waerebecke

Citoyens et citoyennes,

C'est avec une poignante et douloureuse émotion, que nous venons, au nom de la section roubaisienne du Parti ouvrier, dire un dernier adieu à celui qui fut, pendant de longues années notre ami et compagnon de lutte. Et, laissez-moi vous dire, que les sentiments qui nous agitent, sont d'autant plus douloureux, que c'est en pleine vigueur, en pleine maturité physique et morale, alors que nous pouvions le conserver au milieu de nous, de longues années encore, que la maladie a terrassé notre camarade et l'a conduit au tombeau.

Que l'épouse éplorée, que ces deux petites têtes brunes — ses enfants — sachent combien nous prenons part à leur douleur et combien nous est sensible la perte irréparable qu'ils viennent de faire.

Il y a quelques instants, alors que nous passions, dans les allées de cette nécropole, je regardais les tombes qui les bordaient, et voyant gravé, sur la plupart des pierres tombales : « Il fut bon père et bon époux », je songeais à celui qui nous a quittés pour rentrer au sein de notre mère commune à tous : la terre.

Et je me disais, bon père et bon époux, il le fut, certes ! mais ce n'est pas cette phrase banale, qui viendra aux lèvres de ceux qui, l'ayant connu ou approché, passeront demain auprès de cette tombe.

Non ! ils diront : celui qui repose ici fut un homme, et, cette phrase en sa simplicité grande, en dira plus que tous les éloges pompeux que l'on pourrait décerner.

Ouvrier rentreur, à force de travail et d'intelligence il devint chef, et tous ceux qui, à l'atelier, travaillèrent avec lui ou sous sa direction, vous diront sa rondeur et sa joyeuse bonhomie, et combien de fois, sa journée de travail terminée, il allait, prêtant son concours pour des œuvres de solidarité immédiate.

Toujours, il fut parmi ceux qui, à l'atelier, malgré le danger qu'il y avait à le faire, réclamèrent, pour leur classe, des conditions plus humaines de travail, en attendant l'affranchissement définitif.

Chacun sait, comment il n'hésita pas à sacrifier l'emploi enviè qu'il occupait, pour se solidariser avec ses camarades en grève, et plus tard on le retrouva de nouveau parmi ceux qui, sans crainte, comme sans faiblesse, forts du droit qu'ils revendiquaient pour leur classe, n'hésitèrent pas à accepter le dangereux honneur d'être les porte-drapeaux du Parti ouvrier.

Depuis, il fut toujours sur la brèche, se donnant tout entier à l'œuvre de réformes accomplies par le conseil municipal et apportant au milieu de nous, au sein de ce Parti, dont il fut fut des premiers à Roubaix, sa rondeur virile, son inlassable dévouement et sa franche bonne humeur qui ne le quitta jamais, — même au plus fort de sa maladie.

Il fut vaillant.

Et maintenant, permettez-moi de rappeler ici, ce qu'il me disait un soir, il y a près de deux ans. On venait de lui demander son concours, pour une soirée au bénéfice d'une famille, que la maladie du père laissait sans ressources et sans pain, et comme nous causions des misères atroces qui se cachent parfois au sein de notre laborieuse et riche cité, il s'écria : « Cela ne saurait durer, cela ne peut pas durer ; il faut, devant la misère grandissante et la réaction hypocrite de notre époque, redoubler d'énergie et de vigueur dans l'action pour l'affranchissement de notre classe et la transformation de cette marâtre qui est la société actuelle.

« Ah ! voir l'ouvrier maître de son instrument de travail, possédant collectivement la machine qui le fait mourir, aujourd'hui et lui fera la vie belle demain ! et alors, je n'aurais plus rien à désirer. »

Ce qu'il rêvait, il n'a pu le voir réaliser ; mais l'action qu'il a faite n'aura point été vaine, l'exemple qu'il nous a montré ne sera point perdu ; et si sa mort a laissé un vide dans nos rangs, nous saurons, suivant son exemple, redoubler de virile énergie, pour arriver, non à le remplacer, mais à suppléer à son absence ..

Van Mullem ! tu as toujours été un ami fervent et dévoué, un combattant tenace pour la cause prolétarienne : l'œuvre à laquelle tu as coopéré et que tu nous a léguée s'accomplira et ton souvenir — seule survie existante — restera à jamais gravé dans nos cerveaux.

Au nom du Parti ouvrier, adieu ! frère de lutte, adieu !..

Le citoyen Fremeaux, au nom des *Droits de l'Homme*, de Fives Lille, vient dire à son tour un dernier adieu à Van Mullem, puis tout le monde quitte le cimetière, emportant de la funèbre cérémonie un ineffaçable souvenir.

Georges LESCO.

UN ACCIDENT MORTEL

BRUAY, 15 décembre.

Le 13 décembre, vers la fin de la journée, des ouvriers étaient occupés dans leur taille de la 5e veine midi, à garantir leur travail, au moyen d'étançons.

Ils avaient traversé une vieille galerie éboulée et entamé la veine au delà. Mais le terrain se trouvant encore cassé, se détacha, quoique solidement étançonné. Il varier le boisage, en enseveliss ant spontanément un des malheureux ouvriers, nommés Delattre Jean Baptiste, âgé de 28 ans, habitant Marles.

Ce ne fut qu'après cinq heures de travail acharné qu'on parvint à le retirer.

Ce malheureux avait depuis longtemps cessé de vivre.

Heureusement, les autres camarades avaient réussi à se retirer sains et saufs.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 15 décembre

Présidence de M. JOPPÉ, conseiller.
Ministère public : M. Bertrand.

1re affaire. — Tentative d'assassinat à Mons en Barœul. — Le 5 octobre dernier, vers huit heures du matin, Léopold Bauduin, âgé de 19 ans, demeurant à Mons en Barœul résolut pour se procurer de l'argent, de tuer Mme Debaisieux, cabaretière dans la commune ; il savait que cette personne se trouvait presque toujours seule dans son établissement. Bauduin était sorti le 12 mai d'une maison de correction où il avait été détenu par autorité de justice.

Muni d'un marteau caché sous ses vêtements, il se rendit chez Mme Debaisieux et se fit servir un verre de genièvre. Il attendit le départ d'un consommateur et étant resté seul avec la cabaretière, il la pris de lui écrire une lettre, comptant pouvoir la frapper plus facilement quand son attention serait détournée.

Mme Debaisieux s'y étant refusée, il demanda un second verre de genièvre et attendit quelques instants ; puis profitant d'un moment où Mme Debaisieux s'était accoudée pour lire un journal, il la frappa, par derrière d'un coup de marteau sur la tête, et comme elle tentait de s'échapper, il la poursuivit et la frappa une seconde fois. Le fer du marteau, peu solide, s'étant détaché, il essaya d'étrangler sa victime et lui porta sur la tête des coups de talon, puis la frappa au front d'un coup de couteau. Mme Debaisieux parvint quand même à ouvrir la porte et à appeler au secours. Le meurtrier prit la fuite.

Les blessures, résultant de ces nombreux coups, bien que graves, n'ont pas occasionné une incapacité de travail de plus de quinze jours. Bauduin a avoué les faits ; c'est, d'après l'accusation, un mauvais sujet qui n'a cessé de faire le désespoir de sa famille. Il travaille irrégulièrement et trompe les personnes charitables qui veulent bien s'intéresser à lui.

Bauduin est condamné à **quinze ans de travaux forcés.**

Défenseur, Me Edouard d'Hooghe.

2e Affaire. — Attentat à la pudeur. — Accusé : Octave Amasse, 34 ans né à Noutron en Thiérache (Aisne), journalier à Beaurepaire (arrondissement d'Avesnes).

Les débats ont lieu à huis clos.

Octave Amasse est condamné à **6 ans de réclusion.**

Défenseur : Me Planvier.

LES COMMISSIONNAIRES PUBLICS DE LILLE

Le Syndicat des Commissionnaires Publics de Lille avait adressé au citoyen Delory, maire, une protestation contre la concurrence désastreuse qui est faite, par les sous-facteurs de la Compagnie du Nord aux membres de la corporation en stationnement aux alentours de la Gare.

Le maire de Lille, appréciant le bien fondé de cette réclamation, mais ne pouvant, malgré son vif désir, lui donner satisfaction de sa propre autorité, s'était empressé de la transmettre à l'autorité supérieure, en l'appuyant.

Or, le 11 décembre, le préfet Lauranceau a adressé la lettre suivante au citoyen Delory :

Le Préfet du Nord
à Monsieur le Maire de Lille,

Vous avez transmis à M. le ministre des Travaux publics en l'appuyant, une réclamation par laquelle le syndicat des Commissionnaires publics de la ville de Lille se plaint de la concurrence que font à la corporation pour le transport des colis à domicile, les sous facteurs de la compagnie du Nord attachés à la gare.

Cette réclamation a été examinée par les fonctionnaires du Contrôle et ensuite par le Comité consultatif des chemins de fer.

Le Comité a déclaré qu'il importait, dans l'intérêt du public, de maintenir le service de sous facteurs établi à la gare de Lille, en faisant observer que les voyageurs ont toute liberté pour s'adresser soit à ces agents, soit aux commissionnaires public. Il a dès lors émis l'avis que la réclamation dont il s'agit n'était pas susceptible d'être prise en considération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen, M. le Ministre des Travaux publics s'est rangé à cet avis qui lui a paru bien motivé.

Agréez, Monsieur le Maire, etc.

Le Préfet,
LAURANCEAU.

Après cela, les commissionnaires publics seront fixés. Ils n'ont rien à attendre du Gouvernement pour la défense de leur pain.

Mais où M. le Ministre et son porte-plume Lauranceau dépassent les bornes de la fantaisie permise, c'est lorsqu'ils disent que « *les voyageurs ont toute liberté pour s'adresser soit aux sous-facteurs, soit aux commissionnaires.* »

C'est là un mensonge.

Les voyageurs n'ont pas *cette liberté* pour la raison bien simple que les commissionnaires publics ne sont pas admis sur les quais de la gare. Il faut pour qu'ils puissent y pénétrer, que le voyageur vienne les chercher à l'extérieur. Nous défions qui que ce soit de nous contredire.

Si M. Lauranceau et son ministre avaient voulu donner une preuve de sollicitude au syndicat ils devaient inviter la compagnie du Nord à laisser libre circulation dans l'intérieur de la gare aux commissionnaires, comme aux sous facteurs.

Cette concurrence eût encore été admissible, à la rigueur.

Mais le ministre et le préfet se moquent pas mal des pauvres commissionnaires ! Ils ont tous deux bon feu, bon gîte .. que leur importent les malheureux qui sous le vent et la pluie espèrent en quelques maigres sous !

L'ACTION SOCIALISTE DANS LA RÉGION

A Roubaix

Samedi 18 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, salle du Café du Tribunal, rue du Grand-Chemin, conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens DECOCK, adjoint au maire de Roubaix, et GOSSELIN, délégué du Comité fédéral.

A Lille

Samedi 18 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, salle de l'Alliance, r. d'Arras, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du colonel SEVER, député, avec le concours assuré des citoyens G. DEVERNAY, conseiller général, et G. DEVRAIGNE, professeur d'Agriculture.

Le citoyen Gust. Devernay rendra compte de son mandat.

A Lorgies

Dimanche 19 décembre, à 4 heures du soir, estaminet Laurent Edouard, réunion publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Georges DEVRAIGNE, professeur d'agriculture, et MERLIN, candidat du Parti ouvrier.

CHOSES LILLOISES

L'AFFAIRE DOBY

Réhabilitation nécessaire

L'horrible assassinat, dont vient d'être victime Lamarre, le garçon de recettes du Comptoir National d'Escompte de Paris, nous permet de rappeler la triste affaire Doby, autre garçon de recettes, attaché à la Banque de France, à Lille.

Tout le monde a encore présente à la mémoire la disparition subite et mystérieuse de Doby, il y a de cela une dizaine d'années.

Comme Lamarre, Doby, un jour ne rentra pas à la Banque pour rapporter la recette importante de la journée. On l'avait vu, présentant les traites, jusqu'à une heure assez avancée, puis, tout à coup, ses traces disparurent.

Avait-il pris la fuite ?

Chose invraisemblable, car outre que Doby était noté comme un excellent serviteur et d'une parfaite honnêteté, c'était encore un brave père de famille, chérissant sa femme et ses enfants.

Et puis, enfin, il vivait dans une certaine aisance ; sa femme tenait un estaminet, bien fréquenté, dans le centre de la ville, dont les bénéfices venaient augmenter ses appointements du garçon de recettes.

Cette disparition causa une bien vive émotion dans toute la région. Pendant longtemps, l'opinion publique avait la conviction que Doby avait dû être assassiné par un créancier de la Banque.

Et cette conviction n'a jamais diminué dans l'opinion.

Mais, la police et la justice, trouvant sans doute qu'il est plus facile de condamner un « disparu » que de rechercher un assassin, acceptèrent une autre version.

Policiers et magistrats crurent que Doby avait pris la fuite en emportant le produit de la recette.

Aucune charge cependant n'était relevée contre lui.

Mais cela n'empêcha pas que Doby fut condamné, par défaut, aux travaux forcés à perpétuité.

Sa malheureuse femme mourut de chagrin.

Pourquoi avait-on admis plutôt dans la police la version d'une fuite, que celle d'un assassinat ?

Mystère ! Mais il faut bien dire que, dans la soirée, le garçon de recettes lillois ne devait présenter des traites que chez des commerçants « notables », et alors la police qui ne craint jamais d'arrêter et de soupçonner de pauvres mais honnêtes travailleurs, ne peut admettre que l'on puisse porter des soupçons sur des personnes riches, très aisées en paraissant l'être et hésite toujours à inculper en pareil cas.

Depuis dix ans, aucune trace de Doby n'a été découverte. La Banque de France avait cependant fait publier partout qu'elle offrait une prime de **dix mille francs** à celui qui ferait arrêter Doby.

C'était, on le voit, plus affriolant que les mille francs de M. Plaisant.

L'assassinat du garçon de recettes Lamarre vient de faire renaître l'émotion causée par la condamnation de Doby.

Et partout en ville, dans les cafés, en tramway, cette affaire est l'objet de toutes les conversations.

Et avec juste raison on se demande si le condamné par contumace de la Cour d'assises du Nord, n'aurait pas été plutôt la victime d'un lâche assassinat. On va même plus loin : d'aucuns désignent même une maison où le malheureux Doby aurait pu être incinéré comme le pauvre Lamarre.

Mais, ce qui semble certain, c'est que Doby n'a pas dû quitter les murs de Lille. Il a été certainement la victime d'un assassin.

La réhabilitation de Doby s'impose donc, pour l'honneur de ses enfants et de sa famille.

André PIOTEIX.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Elections législatives

Les membres du Parti ouvrier, appartenant aux trois circonscriptions de Lille, sont invités à assister à la grande réunion privée qui aura lieu dimanche prochain, 18 décembre à 5 heures du soir, dans la salle du Gymnase, place Sébastopol, à Lille.

La carte d'adhérent, dont le dernier timbre ne devra pas être antérieur au mois d'août, sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Un bureau sera en permanence à la Maison du peuple, jeudi et vendredi, de 8 à 10 h. du soir, pour permettre aux camarades qui auraient égaré leur carte, ou dont la carte ne serait pas à jour pour une cause indépendante de leur volonté, de se mettre en règle.

Ordre du jour : Elections législatives de 1898, choix des candidats, nomination de la commission électorale.

DERNIÈRE HEURE

L'ASSASSINAT DE LAMARRE

Paris 15 décembre.

M. Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, a examiné, dans la champignonnière de Carrara les débris des os calcinés qu'on suppose être les os de Lamarre.

L'expert estime que ces os sont plutôt ceux d'un cadavre humain que d'un animal.

Il en résulterait que Lamarre a bien été incinéré.

LE PARLEMENT ITALIEN

Rome, 15 décembre.

Le Parlement italien est convoqué pour le 20 décembre.

LE CRIME D'UN FOU

St Quentin, 15 décembre.

Le nommé Allot, domicilié à Beaucourt, canton de Catelet a, dans un accès de folie tué sa femme, au moment où elle préparait à dîner près du foyer, en lui portant un violent coup de pelle à charbon à la tête.

Allot sortit aussitôt, puis il revint s'assurer si sa femme était bien morte.

Arrêté et mis en présence du cadavre, il est resté impassible.

Allot, qui est âgé de 51 ans a été écroué à la prison de Saint-Quentin.

LILLE

MAISON DU PEUPLE

Fédération des syndicats

Dimanche 19 décembre, assemblée générale de toutes les commissions administratives des syndicats ouvriers de Lille et environs adhérents ou non à la Fédération à 11 heures précises du matin, rue de Béthune, 21, pour prendre part aux débats de l'ordre du jour suivant :

Elections de l'Hôtel des hommes. — Présentation des candidats.

LES ACCIDENTS

Hier, vers deux heures de l'après midi, M. Bonnet Henri, frappeur, demeurant rue Maisence, 115, était occupé à la gare de Fives, à décharger un concasseur du poids de 800 kilos. Au moment où le concasseur était enlevé par une grue, Bonnet a été serré fortement entre le camion et l'énorme pièce.

M. le docteur Vanieuwenhayn a constaté une fracture de la jambe gauche. Il a ordonné le transport du blessé à l'hôpital St Sauveur.

— Hier, vers midi, une charrette chargée de plâtre, à heurté, boulevard des Ecoles, un camion du messager d'Aire. Leblanc Henri, 20 ans, plafonneur, qui conduisait la charrette de plâtre, a été renversé et, en tombant, s'est fracturé les doigts de la main droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Defaux, Leblanc a été admis à l'hôpital St Sauveur.

— Rue de Bourgogne, également hier, vers 4 heures du soir, l'essieu d'une charrette de M. Vandenpère, brasseur, s'est rompu et le véhicule, qui était chargé de bière, s'est complètement renversé. Il n'y a pas d'accident de personnes.

— Mardi un ouvrier tailleur de pierres, Charles Godart, demeurant à Neuville-Saint Vaast, est tombé d'un échafaudage établi à l'école des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV à Lille, où il travaillait pour le compte de M. Dhélin, entrepreneur.

Par un heureux hasard, cet ouvrier en a été quitte pour une légère entorse aux deux pieds. Il pourra reprendre son travail dans une quinzaine de jours.

— Arthur Barez, manœuvre de fonderie demeurant rue de Wazemmes, 84, travaillant chez MM. Wargny et Grimonprez, 1, rue de Valmy, a reçu une pièce en fer sur le pied droit.

M. le docteur Raynal, appelé à donner ses soins, a constaté une contusion assez grave et l'enlèvement de l'ongle du petit orteil.

— Henri Brugmans, manœuvre, demeurant à Mons en Barœul, était occupé, mardi, chez MM. Meunier et Cie, constructeurs, rue des Processions, à lever une plaque tubulaire à l'aide d'une grue, lorsque un serre-joint ayant glissé, la plaque tomba et dans sa chute brisa la jambe de Brugmans.

Le malheureux ne pourra se livrer à aucun travail avant 2 ou 3 mois.

Les Charbonnages de Jemmeppes

Comme nous l'avons annoncé, parmi les condamnés du tribunal correctionnel de Lille, dans l'affaire des charbonnages de Jemmeppes, Sironet et Bocquet ont interjeté appel.

On sait qu'une peine de deux ans de prison et 500 francs d'amende a été infligée à Sironet, et une de dix huit mois de prison et de deux cents francs d'amende à Bocquet.

L'affaire a été appelée mardi à la cour. Après le rapport fait par M. le conseiller Lavoix, Me Bavière, qui plaidait pour Sironet, a demandé une atténuation de peine.

Me Bourdon, avocat général, qui occupait le siège du ministère public, a répliqué, puis l'audience a été levée et remise à huitaine pour la plaidoirie de Me Hattu, défenseur de Bocquet.

Une brute

Plusieurs personnes très honorables nous signalent un fait de brutalité dont elles ont été témoins, hier matin, Boulevard des Ecoles.

Les recrues du bataillon de chasseurs à pied faisaient l'exercice. Un jeune caporal, sous les yeux d'un lieutenant qui commandait une section, s'avança précipitamment sur une recrue et lui lança un violent coup de pied. Le soldat chancela et s'affaissa. On dut le transporter à l'infirmerie.

Comme bien on pense cette scène de brutalité, rare, nous l'espérons, causa une vive indignation parmi les personnes présentes. L'une d'elles, ayant voulu faire remarquer qu'on ne doit pas frapper un soldat, fut menacée par l'officier d'être conduite au poste.

De tels faits méritent d'être punis, et nous espérons que l'autorité militaire ne faillira pas à son devoir.

Vol avec effraction

Nous avons relaté les vols avec effraction commis, il y a quelques jours, dans les magasins de M. Cambier, constructeur rue de la Madeleine, et chez M. Pérus, fabricant de céruse, rue Pierre Legrand, 268.

L'enquête ouverte par M. Chauvin, commissaire de police, a amené les arrestations des nommés Vanpraete Gustave, 31 ans, marchand d'os, rue Paul Bert, 14; Guichart Jules, 23 ans, frappeur, sentier de Lezennes, et Morireux Alphonse, 28 ans, peigneur, rue Philadelphie, 75.

Ces individus brisaient ou faisaient fondre les marchandises volées et les vendaient ensuite à une dame Tuhon, marchande de chiffons en gros à Roubaix.

Avis aux Asthmatiques

De tous les remèdes employés aucun ne calme aussi rapidement que la poudre Louis Legras (moins d'une minute) les plus violents accès d'asthme, catarrhe essoufflement, toux de vieilles bronchites. Cette précieuse poudre a obtenu les plus grands éloges de plusieurs académies et une récompense de 1500 fr. a été décernée à Louis Legras, ex interne des hôpitaux de Paris, qui a est engagé à expédier sa poudre Louis Legras contre 2 fr. 10, adressés 159, boulevard Magenta, à Paris.

Faculté des Lettres

Aujourd'hui jeudi, 16 décembre :

— A 8 h. 3/4 du matin conférence ouverte de M. Couvreur salle G : Explication improvisée d'Extraits de Platon, publiés par Dalmeyda, Hachette.

— A 3 h. 1/2 du soir, à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon cours de géographie de M. Ardaillon, professeur : « La Méditerranée et les mers qui en dépendent, les pays méditerranéens de l'Europe de l'Afrique et de l'Asie ».

La conférence est publique.

— A 5 h. 1/2 du soir, à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours supérieur de russe, semestre d'hiver, de M. le professeur Haumant : Explication de la 1re partie « Guerre et paix » de Tolstoï.

Union des Etudiants de l'Etat

Un généreux anonyme vient de faire remettre à la caisse de l'Union des Etudiants de l'Etat une obligation de la Ville de Bruxelles.

Le Comité de l'Union envoie au donateur ses plus chaleureux remerciements.

Remerciements à la Municipalité

Nous avons reçu la communication suivante :

« Les membres du Parti Ouvrier, section lilloise Comité du Sud et les habitants des rues du Pôle Nord, Balzac et de la rue Baudin, adressent des remerciements à la Municipalité socialiste lilloise, pour l'empressement qu'elle a mis à faire installer le gaz dans ces différentes rues. Ces travaux sont depuis quelques jours complètement terminés, à la satisfaction des habitants du Faubourg du Sud. »

(*Suivent les signatures*).

L'Arbre de Noël

La maison Poulier-Longhaye a offert au Comité 7000 plaques de fil à coudre pour que chaque petite fille puisse en recevoir deux, la maison Lefebvre-Ducrocq a donné de son côté 3500 dés à coudre.

— La société des *Infants d'Faidherbe* chargée de la partie patoisante dans la salle du premier étage du Palais Lambeau, exécutera les œuvres de Brûle-Maison, Desrousseaux, Decottignies, De Buire du Buc. Tous les auteurs modernes lillois seront représentés ou chanteront eux-mêmes leurs œuvres.

On entendra MM. Grymonprez, Hollain, Labbe, Jouvenet, Desrousseaux, Fournier, Marcel, Bout d'fil (Victor Autert), Tellez.

— Une quinzaine de demoiselles ont bien voulu promettre leur concours pour les rondes des petits enfants qui auront lieu dans une immense construction spéciale, brillamment éclairée à la lumière électrique.

Trousseau de voyage : AUX GALERIES LILLOISES

Mort subite

Hier soir, vers 6 heures, Mme Eugénie Carreaux, veuve Réavency, âgée de 78 ans est morte subitement au moment où elle venait de quitter son travail, chez M. Descat, teinturier, rue de Béthune, 50, où elle était occupée comme couturière.

Après les constatations, faites par M. le Docteur Delassus, le corps de la pauvre vieille a été transporté à son domicile, rue des Trois Molettes, 26.